

**Sujet :** [INTERNET] consultation du public-PHOENIX,Allonne

**De :** > daniel.bourdon (par Internet) <daniel.bourdon@wanadoo.fr>

**Date :** 12/07/2022 à 10:03

**Pour :** "ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr" <ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr>

Madame la Préfète,

Je soussigné Monsieur Bourdon demeurant à Villers sur Thère vous transmets dans le cadre de la consultation publique concernant la demande d'enregistrement en vue d'exploiter un entrepôt de stockage de matière inflammable de la société PHOENIX, mes observations.

Bourdon Daniel  
9 rue de Bruneval  
Villers sur Thère  
Allonne 60000

#### Consultation du public-PHOENIX,Allonne

La création de la plateforme logistique nommée Allonne Saint Mathurin va aggraver la circulation sur l'Avenue Saint Mathurin. De plus suite à la création de la ZAC Saint Mathurin la circulation au niveau du stop de la rue de la Chapelle va gérer une non fluidité de cette circulation.

Il conviendrait alors de créer un giratoire ou rond- point à ce niveau rue de la Chapelle avenue Saint Mathurin.

La loi sur l'eau à la parcelle ne prend pas en compte le bassin versant du Thérain aval qui envoie de ce fait l'eau de ruissellement vers le bas de la rue de Bruneval, De plus le merlon empêchera l'eau de s'infiltrer et aggravera les inondations (voir rapport SOGETI ).

Pourquoi l'état ou l'Agglo du Beauvaisis a choisi pour référence le site de Creil pour les calculs de la loi sur l'eau alors que la future Zac Saint Mathurin (à quelques centaines de mètres de ce site) ont pris pour base de données le site de Tillé. Sachant que la moyenne d'eau de pluie sur Villers sur Thère est déjà plus importante qu'avec la référence du site de la station météo de Tillé.